



Le Faubourg s'illumine

p.3



Le printemps fait son apparition!

Il est maintenant temps de dresser un bilan de l'hiver. Dans les pages de ce bulletin *La Source*, nous effectuons un retour en images sur les principales activités qui se sont déroulées dans la municipalité. Nous vous présentons aussi ce qui vous attend ce printemps.

Nous vous rappelons que des changements ont été apportés à la distribution des bulletins. Trois autres seront publiés cette année : en juin, en septembre et en décembre.

Bonne lecture!



Attention à votre
consommation
d'eau potable

4

CONSEIL MUNICIPAL

Retour sur les
dernières séances

5



Saint-Lambert
en Nouvelle-Beauce

Déjà 20 ans!

9



Mot du maire



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Quel beau moment nous avons vécu le 18 février dernier lors de la première randonnée aux flambeaux organisée dans le sentier du Faubourg.

Vous êtes nombreux à vous y être rendus en famille. J'espère que vous avez apprécié votre expérience.

Merci à tous ceux et celles qui se sont impliqués dans le développement de ce beau parc au cours des dernières années.

Une autre belle activité a eu lieu dans notre municipalité le 26 février avec la présentation de la Classique hivernale de hockey pond au parc Alexis-Blanchet. Je tiens à féliciter et à remercier l'équipe du Festival de la Rentrée, le comité organisateur et les bénévoles pour cet autre succès. Cette compétition amicale a encore permis à notre municipalité de rayonner à l'échelle régionale.

Sur une autre note, nous sommes présentement en période de recrutement pour combler les postes vacants au sein de nos différents comités citoyens. Que vous vous sentiez interpellés par l'avenir de notre municipalité du point de vue des loisirs, de l'environnement, des communications, de la sécurité publique ou de l'urbanisme, on vous invite à manifester votre

intérêt. Votre implication nous aidera à poursuivre l'amélioration de nos pratiques.

En terminant, encore cette année, je fais appel à votre bonne collaboration pour utiliser de façon responsable l'eau potable provenant de notre aqueduc municipal.

D'ici à ce que le raccordement du puits Coulombe soit complété au printemps 2023, c'est à nous tous d'y porter attention. Nous éviterons ainsi une pénurie et l'imposition de plus grandes restrictions.

Je vous souhaite un printemps des plus agréables!

Votre maire,
Olivier Dumais

TAXATION 2022

La hausse du compte limitée à 2,8 %

Malgré la réalisation du projet de raccordement du puits Coulombe et de prolongement du parc industriel évalué à plus de 16 M\$, la Municipalité a été en mesure de limiter la hausse du compte de taxes à 2,8 % pour tous ses secteurs.

L'étalement et la limitation de cette hausse ont été rendus possibles grâce à la vente de terrains industriels et la croissance nette de 2,5 % générée par les nouvelles constructions.

Le budget adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre se chiffre à 10 170 000 \$, soit 6 % de plus que celui de 2021. Pour une résidence moyenne évaluée à 245 000 \$, la hausse de taxe foncière est de 60 \$.

Les élus et l'administration municipale avaient, dans un premier temps, ajusté les taux de taxes à la baisse afin d'annuler les effets du nouveau rôle d'évaluation. Celui-ci établit une hausse globale de la valeur foncière de 6,5 %.

La Municipalité compte entre autres investir dans l'amélioration de ses infrastructures de base, de sports et de loisirs ainsi que dans le maintien de ses actifs routiers, immobiliers et récréatifs.

L'embauche d'une nouvelle ressource au sein de son Service de l'urbanisme et du développement économique est également prévue. Elle aidera l'équipe en place dans l'accompagnement des nombreux projets qui pointent à l'horizon, notamment dans le parc industriel.

« Nous souhaitons que nos orientations nous permettent de relancer notre développement dans le but d'accueillir de nouvelles familles et de nouvelles entreprises sur notre territoire », indique le maire de Saint-Lambert-de-Lauzon, M. Olivier Dumais.

Il s'agissait pour lui de la présentation d'un cinquième budget dans ses fonctions.

Paiement en six versements

Vous devriez avoir reçu votre compte 2022 par la poste ou sur Voilà (si vous en aviez fait la demande) en février. Nous vous rappelons les informations diffusées à ce moment.

Payable en six versements égaux, votre compte devra être réglé en partie avant les 15 mars, 15 avril, 15 mai, 15 juin, 15 septembre et 15 octobre. Toutefois, si le total des taxes et compensations n'atteint pas 300 \$, le compte devra être payé en un seul versement au plus tard le 15 mars.

Après ces dates limites, vous devrez communiquer avec nous au 418 889-9715 ou à taxation@mun-sldl.ca pour confirmer le montant à payer en incluant les intérêts applicables.

Les paiements peuvent être effectués en argent comptant, par chèque, par chèque postdaté ou par paiement direct au comptoir de taxation de l'hôtel de ville (1200, rue du Pont). En dehors des heures d'ouverture, les chèques peuvent être déposés dans la chute à courrier. Vous devez cependant vous assurer que notre personnel puisse bien identifier votre immeuble.

Il est également possible d'effectuer les paiements aux guichets de la plupart des institutions financières et sur leur site Web (Nom du fournisseur : st-lambert-de-lauzon, catégorie : taxes municipales, référence : matricule de 16 chiffres).

Pour toutes les municipalités composant son territoire, la MRC de La Nouvelle-Beauce a compétence en matière d'évaluation. Si vous avez des questions concernant la vôtre, vous pouvez joindre M. Francis Dallaire au 418 387-3444 #4137 ou à francisdallaire@nouvellebeauce.com.

CONSULTATION EN LIGNE

Vous pouvez nous aider à réduire notre consommation de papier en demandant, dès maintenant, à recevoir vos prochains comptes sur Voilà. Après vous être connecté sur la plateforme, cliquez sur l'onglet « Propriété » dans le menu principal et suivez les étapes qui s'affichent à l'écran. Aucun versement ne peut être effectué sur la plateforme.



Le Faubourg a maintenant tout pour plaire



Ayant fait l'objet d'importants travaux dans la dernière année et demie, le parc du Faubourg (872, rue du Pont) a maintenant tout pour plaire à ses visiteurs. On y trouve un sentier pédestre de 2,5 km, un stationnement de 110 places et un pavillon de services avec bloc sanitaire.

De nombreux citoyens l'ont constaté en participant, le 18 février, à la toute première randonnée aux flambeaux. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'une ambiance festive régnait. Avec les feux de foyer, la présence du chansonnier Sébastien Mercier et les feux d'artifice, les personnes qui y ont participé en conserveront sans doute de beaux souvenirs.

C'est en janvier 2021 qu'a été complétée la réalisation du sentier pédestre. Bordé d'arbres matures, il fait le bonheur de ses nombreux usagers qui ont développé l'habitude d'aller s'y promener seul, avec leur animal de compagnie ou en famille. L'ouverture du bloc sanitaire rend leur expérience encore plus agréable. Celui-ci est accessible chaque jour de chaque saison.

Dans le pavillon d'une superficie de 2 850 pieds carrés, l'Association de soccer de la Nouvelle-Beauce et le 137^e Groupe Scout Le Bac auront leur local. Une grande salle pourra également être utilisée à différentes fins et accueillir jusqu'à une trentaine de personnes.

Sur le site, il restera uniquement à compléter l'aménagement des terrains de soccer. Pour le plus grand d'entre eux, un système d'éclairage sera mis en place.

Il répondra aux besoins des joueurs qui souhaitent disputer des parties plus tard les soirs d'été.

Comme annoncé dans le journal *Beauce Média*, La Municipalité a conclu une entente avec une entreprise locale dans le cadre de ce projet. Le nom du pavillon sera dévoilé très bientôt.





Réservoir Le stationnement sera inaccessible pendant un an



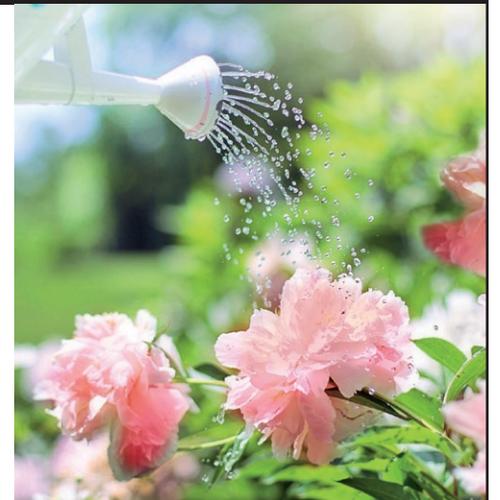
Les espaces de stationnement situés à proximité du réservoir d'eau potable seront inaccessibles dès le mois de mars, et ce, pour une période d'environ un an, en raison de travaux d'agrandissement à l'usine d'eau potable.

Habituellement utilisés par les usagers de la Société de transport de Lévis et par les employés des commerces environnants, ces espaces se trouvent dans la zone où seront réalisés les travaux d'agrandissement du réservoir nécessaires au raccordement du puits Coulombe.

Les personnes sur qui ces travaux entraîneront des répercussions pourront se stationner à l'église (le long de la rue du Pont) ou au IGA Extra Famille Buteau, selon leurs besoins.

Réglementation entourant l'usage de l'eau potable

En temps normal, l'usage de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal est encadré par la réglementation à cet effet. D'autres mesures plus restrictives peuvent cependant s'appliquer dans le cas d'une pénurie. Dans un tel cas, l'information est communiquée via la page Facebook de la Municipalité, l'infolettre Voilà et l'enseigne numérique. Merci d'y porter attention.



ARROSAGE DE JARDINS

L'arrosage manuel des fleurs, plates-bandes, jardins et arbustes est uniquement autorisé pendant les périodes suivantes :

- Numéros civiques pairs : les dimanches, mardis et jeudis (de 19 h à 21 h);
- Numéros civiques impairs : les lundis, mercredis et vendredis (de 19 h à 21 h).

LAVAGE DES AUTOMOBILES

Le lavage d'automobiles est seulement permis s'il est effectué avec un pistolet-arroseur à fermeture automatique.

MISE À NIVEAU DE PISCINES ET DE SPAS

La mise à niveau de piscines et de spas ainsi que le remplissage de piscines gonflables (moins de 5 000 litres) est autorisé pendant les périodes suivantes :

- Numéros civiques pairs : les dimanches, mardis et jeudis (de 20 h et 6 h);
- Numéros civiques impairs : les lundis, mercredis et vendredis (de 20 h et 6 h).

TRAITEMENT DES PELOUSES

L'arrosage des pelouses est interdit en tout temps, sauf pour les nouveaux aménagements! Après avoir demandé et obtenu un permis (gratuit), les propriétaires peuvent les arroser de 19 h à 21 h pendant 15 jours consécutifs. Pour les réparations partielles, l'arrosage est autorisé s'il est fait de façon manuelle.

Lingettes dans les cuvettes : un geste désastreux pour les canalisations

Notre Service des travaux publics souhaite vous conscientiser à l'importance de ne jeter aucune lingette dite jetable dans les toilettes. *Le magazine Source*, dans un reportage publié cet automne, rapporte que la presque totalité des municipalités rencontre des problèmes liés à ce méfait et la nôtre n'y échappe pas.

Ce geste en apparence anodin, mais ô combien désastreux pour les canalisations, coûterait 250 millions de dollars par année aux municipalités canadiennes en dépenses de nettoyage et d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées, peut-on y lire.

À plusieurs endroits, cette situation a été exacerbée par la pandémie. « Croyant à tort (puisque c'est souvent une prétention que les fabricants affichent sur l'emballage) que les lingettes étaient biodégradables, plusieurs les ont jetées dans la toilette, comme si c'était une poubelle », écrit le journaliste du magazine, Guy Des Rochers.

Toutes sortes de dégâts peuvent être causés par l'arrivée des détrit. Ceux-ci peuvent entre autres boucher les égouts, obstruer les pompes et causer des bris d'équipement. Ces répercussions nécessitent des activités de maintenance accrues.



VOTRE TOILETTE N'EST PAS UNE POUBELLE!

Encore à ce jour, nous constatons que d'autres articles d'usage domestique comme des cure-oreilles, tampons, condoms et même des couches sont régulièrement envoyés à la toilette. Ces choses peuvent bloquer votre propre réseau de plomberie et le réseau d'égout municipal. On vous encourage fortement à prendre le temps d'ouvrir la poubelle plutôt qu'à utiliser la toilette.



Séance de décembre

Consciente du manque de places en services de garde éducatifs à l'enfance sur son territoire, la Municipalité a donné son appui à des projets déposés au ministère de la Famille par le CPE La Libellule et la garderie Les P'tits Observateurs.

Lesdits projets ont été déposés dans le cadre d'un appel de projets visant le développement de près de 17 000 nouvelles places dans la province. Le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été identifié comme étant prioritaire pour près de 300 d'entre elles.

À Saint-Lambert-de-Lauzon, le développement de nouvelles places améliorerait concrètement la qualité de vie des jeunes familles. Bon nombre de citoyens ont effectué des demandes en ce sens dans les dernières années.

La Municipalité espère donc que les projets appuyés seront retenus par le ministère de la Famille et que de nouvelles places pourront devenir disponibles prochainement.

Séance de janvier

La Municipalité a procédé à l'adoption du règlement numéro 846-21 lors de sa séance de janvier. Celui-ci prévoit l'ajout de plusieurs usages et d'un coefficient minimal d'occupation du sol dans le parc industriel.

Son adoption vise à préparer la venue, dans la nouvelle phase de développement du parc industriel, de nouvelles entreprises et le déménagement d'entreprises existantes.

Ses dispositions n'ont fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum pendant la période de réception qui se déroulait du 17 décembre au 6 janvier.

Autres points en bref

Nouvellement cédée à la Municipalité, la rue perpendiculaire à celle des Orioles dans le quartier des Oiseaux portera le nom des Parulines. Cette nomination a été faite lors de cette même séance.

L'acquisition d'un système de sonorisation pour le Centre municipal a d'ailleurs été autorisée. Le système en place présentait des signes de désuétude et restreignait les possibilités d'utilisation.

Séance de février

La propagation de l'agrile du frêne forcera l'abattage de 39 arbres sur le site du cimetière au printemps. Souhaitant contribuer au remplacement des frênes malades, la Municipalité a consenti à offrir une aide financière de 8 250 \$ à la Corporation du cimetière Mont-Marie.

Une demande d'aide financière avait été présentée à la Municipalité par la Corporation pour procéder au traitement et au remplacement des frênes présents sur le terrain.

À Saint-Lambert-de-Lauzon, comme ailleurs au pays, l'agrile du frêne s'est propagé à grande vitesse dans les dernières années et infeste désormais de nombreux arbres. L'automne dernier, la Municipalité avait réalisé une opération semblable sur une vingtaine de frênes.

Exercé sur les arbres trop gravement malades pour être soignés, l'abattage vise la limitation de la propagation et le maintien des îlots de verdure.

Autres points en bref

Durant la séance du 7 février, une aide financière a aussi été accordée au Club de ski de fond pour la réfection des panneaux d'affichage installés sur ses pistes.

Un contrat a d'ailleurs été accordé à l'entreprise Techno-Feu dans le but de faire l'acquisition d'un camion échelle d'une portée verticale de 105 à 110 pieds.

Diffusion des séances

Vous avez manqué l'une de nos séances? Sachez que nous rendons désormais disponible l'enregistrement vidéo sur notre page YouTube dès le lendemain. Vous pouvez visionner les vidéos en vous rendant sur notre chaîne à www.youtube.com/channel/UctFG2R_PVXDlob_HNcB67dA

Prochaines séances :

- Lundi 4 avril à 19 h au Centre municipal
- Lundi 2 mai à 19 h au Centre municipal
- Lundi 6 juin à 19 h au Centre municipal



Comités citoyens Période de recrutement en cours

Afin de combler des postes laissés vacants au sein de ses comités citoyens, la Municipalité invite les personnes souhaitant y siéger à manifester leur intérêt. Il est possible de le faire en retournant le formulaire accessible au mun-sldl.ca au plus tard le 27 mars à info@mun-sldl.ca.

L'implication varie selon les comités et les périodes de l'année. Pour la majorité d'entre eux, environ six rencontres ont lieu par année. Elles se déroulent toutes en soirée. Dans le cas du comité consultatif d'urbanisme, il y a une rencontre par mois. Selon les activités ou initiatives discutées par les comités, d'autres rencontres et implications peuvent s'ajouter.



COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Ce comité assure une veille au sujet des souhaits et besoins de la population en matière de loisirs et de vie communautaire. Le comité peut ainsi faire prospérer des activités et des thèmes qu'il souhaiterait voir intégrer à l'offre de loisirs de la Municipalité ainsi que des activités ou mesures visant à répondre aux besoins communautaires de la population.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Ce comité assure une veille au sujet des enjeux environnementaux présents sur le territoire. Il fournit notamment des recommandations et propose des activités relativement à la protection de l'eau, de l'air et des sols, à la conservation des milieux naturels et à la gestion des matières résiduelles. Il est également appelé à transmettre toute recommandation demandée par le conseil municipal relativement à une question ou une problématique qui lui sont soumises.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Ce comité propose des mesures afin d'améliorer les communications émanant de la municipalité. Dans ce cadre, il est appelé à effectuer une veille sur les moyens de

communication et de diffusion utilisés dans le milieu municipal. Il est également appelé à transmettre toute recommandation demandée par le conseil municipal relativement à une question ou une problématique qui lui sont soumises.

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ce comité étudie les demandes soumises au conseil municipal relativement à la sécurité publique et lui transmet des recommandations sur les solutions à apporter. Il est également appelé à transmettre toute recommandation demandée par le conseil municipal relativement à une question ou une problématique qui lui sont soumises.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Ce comité donne des avis et recommandations sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il constitue l'un des moyens mis à la disposition des municipalités visant à accroître la participation des citoyens non élus à l'établissement des décisions pouvant avoir un effet sur leur cadre de vie et sur la qualité même de leur milieu. Il a notamment pour fonction d'étudier et de faire des recommandations au conseil municipal à l'égard des demandes de dérogation mineure et des projets de modification ou de révision réglementaire.

Encombrants La première collecte aura lieu 6 juin

Les résidents et résidentes qui souhaitent se débarrasser d'objets sont invités à les placer en bordure de rue avant 7 h, le jour de l'opération. Un déchet est considéré comme « encombrant » lorsque sa dimension et son poids ne permettent pas de le déposer dans un bac roulant.



Certains types de déchets comme les résidus domestiques dangereux et les matériaux de construction ne sont toutefois pas ramassés. Dans certains cas, il faut donc en disposer autrement. Le site Web recyc-quebec.gouv.qc.ca fournit de l'information à ce sujet.

La collecte se fait le plus rapidement possible, et ce, dans toutes les rues de la municipalité. Il se peut cependant qu'elle s'étire sur quelques jours.

PGMR Une consultation publique aura lieu ce printemps

En collaboration avec la Ville de Lévis, la Municipalité procédera prochainement à l'adoption d'un nouveau plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la période 2021-2027.

La population pourra y collaborer en participant à un processus de consultation publique dont les détails seront entre autres communiqués sur Facebook.

Il sera également possible, dans le cadre de cette démarche, de consulter les documents relatifs au plan. Ces consultations pourront se faire en ligne sur le site Web de la Municipalité et directement à l'hôtel de ville.

La Municipalité invite donc sa population à ne pas associer cette démarche aux communications de la MRC de La Nouvelle-Beauce concernant son propre PGMR.

Malgré le fait que Saint-Lambert-de-Lauzon s'est joint à la MRC en 2002, des liens l'unissent toujours à la Ville de Lévis en termes de gestion des matières résiduelles.



Service de l'urbanisme Informations pratiques pour accueillir le printemps

Avec le printemps qui se pointe le bout du nez, notre Service de l'urbanisme et du développement économique vous rappelle quelques informations pratiques.

Le 30 avril est la date limite pour le remisage des abris d'auto temporaires.

Avant la saison de la baignade, il est important d'inspecter la sécurité de sa piscine résidentielle pour s'assurer du bon état des enceintes, clôtures et dispositifs de fermeture automatique et prévenir les noyades et autres fâcheux accidents.

Si votre installation septique est en fin de vie, la remplacer en 2022 pourrait être payant! Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable jusqu'à 5 500 \$ pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles. Renseignez-vous à www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot

Réalisation de travaux ■ Quelques semaines avant la période souhaitée pour la réalisation de travaux (construction, agrandissement, rénovation), il faut planifier sa demande de permis de construction avec les documents requis et la vérification préalable des normes à respecter. L'ajout d'une activité commerciale à domicile doit également être enregistré.

Sur le site des travaux, vous devez en tout temps mettre à la vue de tous votre permis de construction ou de rénovation. Vous préviendrez les plaintes non fondées à la Municipalité et faciliterez le repérage par nos employés.

Demandes en ligne ■ Le système de demandes de permis en ligne, accessible à partir de notre site Web, facilite grandement le dépôt des demandes et permet d'offrir l'option du paiement à distance des frais afférents. Il s'agit d'un réel gain de temps et de commodité!

Nous vous rappelons que l'obtention d'un permis est primordiale pour s'assurer de la conformité et pérennité des travaux et de l'occupation des lieux et donc, des investissements réalisés. Les propriétaires peuvent ainsi être tranquilles d'en dégager la pleine valeur de revente et de s'épargner des tracas inutiles dans le futur.

Règlement sur la qualité de vie ■ Harmonisé sur le territoire de la MRC, le règlement portant sur la qualité de vie est appliqué par nos inspecteurs en bâtiment et en environnement pour maintenir la salubrité des terrains et réduire les nuisances de voisinage.

Parce que les conflits de voisinage ne sont jamais simples ni agréables, en cas de litige, nous invitons toujours les citoyens concernés au dialogue et à se renseigner pour connaître leurs droits et obligations selon le Code civil du Québec. Des chroniques et blogues juridiques sur Internet peuvent fournir une mine d'or d'information objective : www.quebec.ca/habitation-et-logement/rapports-de-voisinage

Si la qualité de vie d'un quartier est affectée, signalez-le-nous pour nous permettre de rétablir l'ordre et l'harmonie de la communauté.

Plan et règlements d'urbanisme ■ En conclusion, la révision du plan et des règlements d'urbanisme bat son plein et nous vous proposerons le fruit de cette grande réflexion et planification du territoire à la fin du printemps, juste à temps pour lancer les présentations et consultations avant les vacances d'été. D'ici là, place au renouveau d'un doux printemps!

Piscines résidentielles Fin annoncée des droits acquis et demandes de permis

À compter du 1^{er} juillet 2023, il n'y aura plus de droit acquis pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles en 2010. Tous les propriétaires de piscine doivent donc prendre les moyens pour s'y conformer.

Chaque propriétaire doit s'assurer que ses installations soient sécuritaires. Les normes établies par le règlement provincial visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyades, plus particulièrement chez les enfants.

Entre autres, le règlement stipule que :

- Toute piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre dans le cas d'une piscine hors terre et d'au moins 1,4 mètre dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 mètre de hauteur, pouvoir empêcher le passage d'un objet

sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;

- Toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- Toute terrasse ou plateforme adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte répondant à la description au point précédent.

Un permis municipal est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine. En application de la révision du règlement provincial, la Municipalité demande à chaque propriétaire exécutant des travaux sécurisant sa piscine existante de fournir une brève description des correctifs réalisés en indiquant l'adresse du lieu et le type de piscine. Merci d'envoyer ces informations par courriel à bpaquette@mun-sldl.ca pour les consigner à votre dossier.

Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à respecter lors de la mise en place d'une piscine résidentielle ou pour une installation existante : www.quebec.ca/piscinesresidentielles



**AIDE AUX HOMMES
ET AUX FEMMES
DANS UN CONTEXTE
DE VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE**

**630, BOUL VACHON N, STE-MARIE
SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT**

- Évaluation et suivi en violence conjugale et familiale (impulsivité, colère, comportement agressif) ;
- Prévention dans les écoles secondaires ou dans différents milieux via le programme *Chance égale* ;
- Évaluation et suivi sexologique lors de transgressions sexuelles (adultes) ou de comportements sexuels problématiques (adolescents) ;
- Service d'aide et d'accompagnement présentiel lors d'une infraction à caractère sexuel ;
- Suivi thérapeutique auprès de personnes présentant un trouble hypersexuel ou une dépendance sexuelle.

www.exequo.ca info@exequo.ca 1 877 613-1900 418 390-1900





Les menaces de fermer vos comptes ou d'en limiter l'accès si vous ne répondez pas à un courriel sont le signe d'une FRAUDE PAR HAMEÇONNAGE



Février festif Retour en images

En février, vous êtes nombreux à avoir participé aux activités extérieures qui étaient organisées dans la municipalité.

En plus de la randonnée aux flambeaux, la Classique hivernale de hockey pond et l'activité de disco sur glace ont retenu l'attention. Le Défi château de neige s'est aussi terminé de belle façon.

Merci à tous de votre belle participation!

Classique hivernale de hockey pond



Disco sur glace



Défi château de neige





La MRC de La Nouvelle-Beauce célèbre son 40^e anniversaire

L'année 2022 marque le 40^e anniversaire de la création de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Le 1^{er} janvier 1982, le gouvernement du Québec constituait la MRC par lettres patentes en ralliant neuf municipalités du comté de Dorchester, cinq du comté de Beauce et la Ville de Sainte-Marie.

Parmi les 15 municipalités qui formaient la MRC au départ, certaines ont fusionné. Saint-Lambert-de-Lauzon s'est ensuite joint au regroupement, en janvier 2002.

À l'origine, le regroupement visait à planifier l'aménagement du territoire et favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance régionale. Harmonisation des rôles d'évaluation foncière et sécurité incendie sont des exemples des mandats qui se sont ajoutés. Aujourd'hui, la MRC est une organisation dynamique qui œuvre pour la vitalité économique, sociale et culturelle de son territoire, bien que son rôle soit souvent méconnu. Des moyens seront donc pris cette année pour faire connaître davantage l'organisation et la démystifier!



SIMULATEUR D'INCENDIE

En collaboration avec le Service de prévention de la Ville de Sainte-Marie, le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce a fait l'acquisition d'un nouveau simulateur d'incendie au propane. Cet appareil est utilisé dans les formations sur la manipulation des extincteurs portatifs qui sont offertes en milieu de travail et aux nouveaux pompiers.

SOUTIEN À LA CHAMBRE DE COMMERCE

La MRC a également offert un soutien financier de 20 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce (CCINB) afin que cette dernière poursuive sa campagne d'achat local en 2022.

La mise à jour et la diffusion du répertoire des entreprises et organismes de la Nouvelle-Beauce pourront aussi se poursuivre. Celui-ci est disponible à l'adresse repertoire.ccinb.ca.

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, C'EST SIMPLE.



- ✔ **Acheter seulement ce dont on a besoin.**
 - Avant d'aller faire l'épicerie, faites une liste des aliments manquants et respectez-la.
 - Pas le temps de faire de liste? Prenez l'intérieur de votre frigo en photo avec votre cellulaire. C'est très utile à l'épicerie lorsqu'on ne se souvient plus s'il nous reste du brocoli!
- ✔ **Servir les portions adéquates.**
 - Lors des repas, servez des portions plus petites que d'habitude et invitez vos enfants à se resservir s'ils ont encore faim. On évite de jeter ce qu'ils n'ont pas voulu terminer.
- ✔ **Prolonger la fraîcheur des aliments.**
 - Placez les aliments dans les bonnes zones du frigo. Dans la porte (zone la plus chaude), mettez-y ce qui se conserve bien (marinades, sauce, condiments). Sur la tablette du bas (zone la plus froide), placez-y les viandes.
 - Mettez dans des contenants hermétiques les aliments qui ramollissent pour garder leur fraîcheur (raisins, laitue, échalotes vertes, céleri, etc.).

Structure d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes



En collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi et la MRC de La Nouvelle-Beauce, la Municipalité travaille présentement à mettre en place une structure d'accueil et d'intégration pour les personnes immigrantes au sein des entreprises de notre territoire.

Nous désirons, concrètement, mettre des moyens en place pour qu'elles se sentent bien à Saint-Lambert-de-Lauzon et pour épauler à cet égard nos entreprises qui les recrutent.

Si l'entreprise pour laquelle vous travaillez en embauche déjà ou cherche à en embaucher, parlez-en à la direction! En communiquant avec Mme Sara Chenine à s.chenine@cjebn.com, les travailleurs pourront être accompagnés dans leur intégration.

PRO BONO

UNE EXPERTISE PROFESSIONNELLE DISPONIBLE GRATUITEMENT AUX ENTREPRENEURS!



une rencontre d'environ 1 h permettant aux entrepreneurs admissibles d'obtenir des conseils pointus pour répondre à divers questionnements du domaine des affaires.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS! 418 386-1608 / DENB.ca



Club FADOQ

La FADOQ de Saint-Lambert-de-Lauzon relance certaines de ses activités. Cependant, elles doivent toujours se conformer aux mesures sanitaires gouvernementales en vigueur.

VIACTIVE ■ Les exercices et activités de VIACTIVE reprendront tous les mercredis à 13 h 30 au Centre municipal à partir du 23 mars, et ce, jusqu'au 11 mai inclusivement. Prenez note que le 20 avril, jour de sortie à la cabane à sucre, VIACTIVE fera relâche. Le programme s'adresse aux personnes de 50 ans et plus. Il a été créé par Kino-Québec en 1988 et il permet à des animateurs bénévoles de faire bouger les aînés dans leur milieu de vie de façon sécuritaire tout en s'amusant. Information : Germain Courchesne au 418 889-0495 ou France Métivier au 418 999-3115.

Jeux de cartes ■ Vous pourrez participer aux activités de jeu de cartes, au jeu de 500 ou à d'autres jeux tous les jeudis à 13 h au Centre municipal du 24 mars jusqu'au 12 mai inclusivement.

Tournois de cartes ■ Seulement deux tournois de cartes au jeu de 500 sont prévus. Le premier aura lieu le 21 avril à 13 h au Centre municipal et le suivant le 19 mai, également à 13 h au Centre municipal.

Cabane à sucre ■ On revient avec une sortie à la cabane à sucre annulée à cause de la COVID en 2020. Elle est prévue à 11 h 30, le 20 avril, à l'Érablière Saint-Étienne, 185 route Saint-André à Lévis, secteur entre Saint-Lambert et Saint-Étienne par la rue Bellevue. Le coût est de 25 \$ pour les membres et de 30 \$ pour les non-membres. Compte tenu de la courte distance entre le centre de Saint-Lambert et le site de la cabane à sucre, aucun transport par autobus n'est prévu. Ceux et celles qui n'auront pas trouvé de covoiturage devront le mentionner lors de la réservation de façon à prévoir le covoiturage nécessaire. Le paiement se fera sur place directement aux responsables désignés de la FADOQ. Réservez vos places avant le 13 avril auprès de Germain Courchesne au 418 889-0495 ou Marie Vigneux au 418 889-0255.

Jeux régionaux de la FADOQ ■ La FADOQ région de Québec et Chaudière-Appalaches prévoit organiser les Jeux régionaux cette année. Habituellement ces jeux se tiennent en mai. Dès que les détails de la programmation seront connus, nous vous le ferons savoir.

Carte de membre ■ Pour devenir membre ou renouveler votre carte, vous pouvez communiquer avec Suzanne Jean, registraire, au 418 889-0700.

Bénévoles ■ Si vous souhaitez vous impliquer davantage dans la gestion des activités du club, un poste est présentement disponible au conseil d'administration et d'autres postes à VIACTIVE.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors des activités ou encore à communiquer avec un membre du conseil.

Pour toute question ou suggestion, communiquez avec un des membres du conseil : Germain Courchesne 418 889-0495, Francine Dubois 418 417-0947, Tonia Robichaud 418 889-9593, Marie Vigneux 418 889-0255, Suzanne Fillion 418 889-075 ou Yves Tremblay 581 888-2454. Adresse courriel du Club FADOQ : fadoq.sldl@gmail.com

Une belle reconnaissance pour l'Association de soccer

L'Association de soccer de la Nouvelle-Beauce a obtenu le niveau de reconnaissance régionale de la part de Soccer Canada et Soccer Québec en décembre dernier.

Il existe quatre niveaux de reconnaissance : soccer de qualité, régionale, provinciale et nationale.

Pour obtenir une reconnaissance, chaque club doit déposer une demande et répondre à des critères précis de qualité. Plus le niveau de reconnaissance est élevé, plus les critères sont difficiles et, en contrepartie, donne accès à des niveaux de compétitions plus élevés. La reconnaissance régionale permet d'avoir accès aux ligues inter-régionales (anciennement appelées les ligues AA).

Cette licence de niveau régional a été demandée par l'association afin de stimuler la progression du club et du soccer en Nouvelle-Beauce, d'amener l'organisation à un niveau supérieur et de se faire reconnaître comme une organisation sérieuse, localement, mais aussi dans la grande région de Québec et dans la zone inter-régionale Québec-Est.

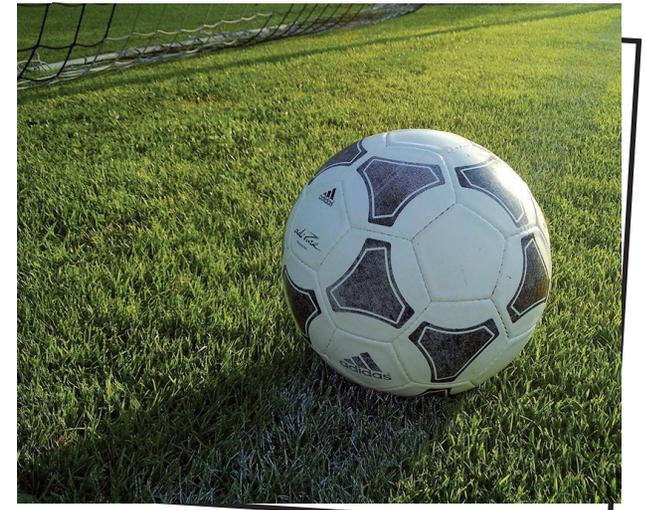
Elle permettra d'attirer du personnel qualifié afin de bâtir un club solide techniquement et conserver les joueurs en Nouvelle-Beauce le plus longtemps possible, à un niveau de compétition intéressant pour eux.

EMPLOYÉS RECHERCHÉS

Par ailleurs, l'Association de soccer de la Nouvelle-Beauce recherche des gens passionnés pour s'impliquer dans ses activités. En plein développement, le club a besoin d'aide pour offrir des activités stimulantes et amusantes pour faire progresser les jeunes sportifs et le sport lui-même dans la région.

Les jeunes joueurs ont besoin d'animateurs, d'entraîneurs et d'arbitres. La formation, l'encadrement et un salaire compétitif sont offerts.

Pour plus d'informations : info@soccernouvellebeauce.ca



PÉRIODE D'INSCRIPTION

Que votre enfant aime le soccer ou qu'il n'ait jamais joué et qu'il aimerait débiter, il est possible de l'inscrire aux activités du club pour l'été 2022 jusqu'au 15 avril pour les U9 et plus et jusqu'au 1^{er} juin pour les U8 et moins.

Du soccer est offert pour toutes les catégories d'âge et de calibre, de 4 ans jusqu'à senior, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Beauce.

Pour tous les détails : www.soccernouvellebeauce.ca

Petit Domicile : investissement de 3,3 M\$ pour la deuxième phase

Une somme de 3,3 M\$ a été accordée pour la réalisation de la deuxième phase du Petit Domicile de Saint-Lambert-de-Lauzon dans le cadre de la Seconde Entente Canada-Québec concernant l'Initiative pour la création rapide de logements.

Cet investissement permettra la construction de 16 nouveaux logements sociaux et abordables.

« La construction de nouveaux logements sociaux et abordables est une excellente nouvelle pour notre population. Nous appuierons ce projet en accordant un crédit du montant des taxes applicables à l'immeuble au moment de sa construction, et ce, pour une période de 35 ans », annonce le maire de Saint-Lambert-de-Lauzon, M. Olivier Dumais.

Il s'agit d'un pouvoir particulier de la municipalité afin de stimuler la création de logements sociaux dans le cadre du programme Accès-Logis Québec.

Dans l'ensemble des régions du Québec, la Seconde Entente Canada-Québec permettra de financer un total de 79 projets facilitant la création de plus de 1 400 nouveaux logements sociaux et abordables grâce à un investissement de près de 338 M\$.

Le gouvernement investira aussi jusqu'à 128 M\$ au cours des 20 prochaines années afin de s'assurer que les Québécois dans le besoin qui y habiteront ne paient que 25 % de leurs revenus.





Le cheval, partie intégrante de la vie de nombreux Lambertins

Il n'est pas rare de croiser des cavaliers sur les chemins et même sur quelques routes de notre municipalité. En effet, de nombreux résidents de Saint-Lambert-de-Lauzon sont propriétaires de chevaux et pratiquent différentes activités liées à ce magnifique animal.

En 2000, plusieurs amants des chevaux ont décidé de s'unir pour fonder le Club équestre Les Randonneurs de Saint-Lambert-de-Lauzon. Ce groupe est dédié à la promotion d'activités équestres, à l'entretien et au développement d'un réseau de sentiers permettant les balades, été comme hiver, et à l'organisation d'activités sociales et de financement lui permettant d'offrir des services aux dizaines de membres, année après année. Il est entièrement géré par des citoyens bénévoles et impliqués.

Les activités pratiquées par ces amoureux des équidés vont de la randonnée à cheval, à l'attelage ou à la simple balade à pied en compagnie de chevaux. On croise aussi, depuis quelques années, nombre de skieurs pratiquant les ski-Joering; skier en arrière de son cheval, souvent au grand galop, procure un sentiment d'incroyable liberté!

Une chose à savoir, pour ceux qui sont moins familiers avec ces imposants quadrupèdes, est que, même s'ils sont d'une force herculéenne, ils sont constamment sur le qui-vive. Le moindre bruit, la moindre ombre qui les surprend peut leur causer une frayeur et engendrer chez eux une fuite incontrôlée. À 1000 livres, voire plus, il faut donc être très prudent en leur présence. Lorsque vous les croisez, que ce soit à pied, en motoneige, en quatre roues ou en voiture, il faut donc être conscient qu'ils peuvent avoir peur de vous! Pour éviter de causer un accident qui pourrait s'avérer grave, tant pour le cavalier, le cheval que pour vous-même, la prudence est de mise. Si vous êtes en voiture, de grâce ralentissez et laissez un bon corridor de sécurité. Le même conseil s'applique si vous êtes en motoneige ou en quatre roues;



idéalement, arrêtez-vous et laissez-les gentiment vous croiser, puis attendez qu'ils soient passés avant de repartir, vous pourrez alors admirer ces magnifiques créatures dans toute leur splendeur et en toute sécurité.

Sachez que, si vous avez un intérêt pour ces merveilleux animaux, il y a de nombreuses écuries à Saint-Lambert-de-Lauzon et plus d'une centaine de chevaux, uniquement dans le Club équestre Les Randonneurs!

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre page Facebook www.facebook.com/clubstlambert

Au plaisir de vous croiser en toute sécurité!



Service d'entraide Des espaces du jardin communautaire vous sont offerts

Encore cette année, des espaces du jardin communautaire situé à l'arrière de l'ancien presbytère vous sont offerts par le Service d'entraide.

D'une dimension de 10 pieds par 10 pieds, ces espaces sont disponibles au coût de 15 \$ pour l'été. Des jardins surélevés peuvent aussi être réservés au coût de 5 \$ au 418 889-5109 ou à se_stlambert@videotron.ca.

Popote roulante

Le Service d'entraide offre également un service de popote roulante aux personnes âgées de 70 ans et plus qui n'ont plus le goût de cuisiner ou l'énergie pour le faire, aux personnes de tout âge en perte d'autonomie temporaire ou permanente, aux gens en convalescence ainsi qu'aux femmes enceintes ou qui ont accouché et qui ont besoin d'un repos.

Offert deux fois par semaine (les mardis et les jeudis) au coût de 5,50 \$ par repas, ce service à domicile comprend une soupe, un plat principal et un dessert. Il permet de maintenir une bonne qualité de vie à la maison et de recevoir la visite rassurante et réconfortante d'un ou d'une bénévole deux fois par semaine.

Pour obtenir plus d'informations : 418 889-5109



Club de ski de fond

Le Club de ski de fond de Saint-Lambert-de-Lauzon tient à remercier les propriétaires terriens, les bénévoles, la Municipalité ainsi que tous les skieurs et raquetteurs pour leurs encouragements et le respect des lieux.

La population de Saint-Lambert et de la région bénéficie d'un beau centre de ski et de raquette dont nous pouvons être fiers.

Encore cette année, l'achalandage a été exceptionnel et tout s'est déroulé dans une atmosphère joyeuse et respectueuse.

Merci pour vos encouragements et au plaisir de vous accueillir l'an prochain.

Club de patinage artistique Les Tourbillons

Nous sommes heureux de vous annoncer que se tiendra une démonstration du travail réalisé par nos patineurs malgré ces deux dernières années particulières. Nous en profiterons pour souligner nos 40 ans d'une manière différente. Cette démonstration aura lieu le samedi 23 avril prochain. Des détails viendront sous peu. Prix d'entrée : 5 \$ pour tous. Date à mettre à votre agenda!

Bonjour à vous, chères filles d'Isabelles!



Nous avons bien hâte de vous rencontrer à notre local le premier mercredi de chaque mois.

Notre bercethon annuel a été annulé en raison des mesures sanitaires.

Un sourire, une parole, un merci, un geste, un regard, un oui : tant de choses insignifiantes parfois qui donnent l'espoir de croire. Croire en la vie, croire en l'avenir. Quand on jette des petits rayons de bonheur dans la vie d'autrui, l'éclat finit toujours par rejaillir sur soi.

Joyeuses Pâques à vous toutes et à vos familles!

Information : Lucia 418 889-0308 ou Lucille 418 889-9973

INSCRIPTIONS BASEBALL

PROGRAMMES

RALLYE CAP - 3 à 6 ans
Samedi 8 h 30 ou en semaine à 18 h

GRAND CHELEM - 7 à 9 ans
Samedi 10 h et mercredi 18 h

Bienvenue
aux nouveaux
joueurs!

Le coffre-fort du Capitaine
Torrent est de retour avec
plein de surprises!

www.abbn.ca/
 Roger Brochu : 581 307-9884
rogerbrochu@videotron.ca
 Parc Alexis Blanchet - Saint-Lambert-de-Lauzon

**ADMINISTRATION MUNICIPALE**

Maire Olivier Dumais
Courriel : maire@mun-sldl.ca
Hôtel de ville : 418 889-9715 poste 2246

Conseillers Germain Couture, siège n°1 Stéphanie Martel, siège n°4
Renaud Labonté, siège n°2 Caroline Fournier, siège n°5
Dave Bolduc, siège n°3 Anick Campeau, siège n°6

Hôtel de Ville 1200, rue du Pont
Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0
Tél. : 418 889-9715
Télécopieur : 418 889-0660
Courriel : info@mun-sldl.ca
Site Web : mun-sldl.ca



Horaires réguliers
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Horaires d'été (dès le premier lundi de juin)
Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Les vendredis, de 8 h à 12 h

Direction générale : Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier
Jonathan Mercier, adjoint au directeur général et chargé de projets

Finances et administration : Brigitte Caron, directrice adjointe

Sécurité incendie : Gaétan Lacasse, directeur
Richard Langlais, directeur adjoint

Loisirs et vie communautaire : Pascal Vachon, directeur

Travaux publics : Steeve Veilleux, directeur

Urbanisme et développement économique : Pascale Bertrand, directrice

BIBLIOTHÈQUE 1275, rue des Érables 418 830-9945
biblio@mun-sldl.ca



Pour connaître l'horaire, consultez la page de la bibliothèque sur le site Web de la Municipalité.

CENTRES COMMUNAUTAIRES Centre municipal, 1147, rue du Pont. 418 889-0603
Centre des loisirs, 1096, rue du Pont. 418 889-9675

COUR MUNICIPALE Cour municipale de Sainte-Marie. 1 418 387-2301

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE 1 877 380-3444

POLICE : SÛRETÉ DU QUÉBEC
MRC de La Nouvelle-Beauce 1 418 387-4438
Plaintes sans frais 310-4141
poste.mrc.nouvelle-beauce@surete.qc.ca

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION : Pauline Boilard 1 877 380-3444 1 418 387-0404
direction@orhnouvellebeauce.ca

TRANSPORT ADAPTÉ (Société de transport de Lévis) : Benoît Blais. 418 837-2401

CENTRE DE SANTÉ PAUL-GILBERT- (Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral)
Centre hospitalier 418 380-8993
CLSC 418 380-8991
Info Santé 811
Urgence détresse. 1 866 277-3553 (1 866 APPELLE)

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'enfant d'eau 418 889-1200
La Clef des champs. 418 417-1200

ÉCOLE DU BAC. 418 834-2478

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS 418 889-8662

ÉCOCENTRE 418 889-8727

PAIEMENT DES LICENCES

ESCOUADE CANINE MRC

Il est maintenant possible d'enregistrer et payer votre licence via le site internet de l'Escouade Canine:
<https://escouadecaninemrc.com/>

**LISTE DES ORGANISMES**

Association de baseball Beauce-Nord	Roger Brochu.....	581 307-9884
Association de soccer Nouvelle-Beauce president@soccernouvellebeauce.ca	
Cercle de Fermières	Lucienne Gilbert	418 889-0431
Cercle des Châtelines	Ginette Fontaine	418 889-9062
Chevaliers de Colomb	Benoît Mathieu	418 889-0568
Club Aramis	418 889-9589
Club de patinage artistique de St-Isidore	Isabelle Savoie	418 882-1923
Club de ski de fond	www.skidefondpierreharveystlambertdelauzon.com	
Club équestre Les Randonneurs	Arthur Fortin	418 802-1545
Club FADOQ	Germain Courchesne.....	418 889-0495
École des Puces	Mylène Fontaine	ecoledespuces@hotmail.com
Festival de la Rentrée	Marie-Anne Courchesne.....	581 888-4176
Filles d'Isabelle	Lucile Dubé-Plante	418 889-9973
Groupe Scout 137° Le Bac	Mélanie Ruel.....	scouts137lebac@hotmail.com
Hockey mineur Beauce-Nord	www.rapidesbeaucenord.com
Hockey mineur de Saint-Isidore	Marie-Claude Allen	418 882-2197
Maison des jeunes	coordomdjsldl@gmail.com
Service d'entraide	418 889-5109
Société d'horticulture	Élaine Poiré.....	418 889-9934

AUTRES RESSOURCES

AL-ANON	844 725-2666
Alcooliques anonymes	418 835-1631
Club de motoneige du Rivage	Réjean Rhéaume.....	418 889-9084
Comité de gardiennes	Suzanne Filion.....	418 889-0750
Conseil d'établissement de l'École du Bac	Patricia Maltais.....	418 834-2478
Fabrique de Saint-Lambert	418 839-8264 poste 3441
Petit Domicile (Le)	418 889-0950

TOMBÉE DU PROCHAIN BULLETIN LA SOURCE

La prochaine édition du bulletin *La Source* paraîtra le 22 juin 2022. Les communiqués des organismes communautaires locaux ou régionaux doivent être transmis par courrier électronique avant le 25 mai à 16 h 30 à lasource@mun-sldl.ca.

La Source est le bulletin de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon distribué gratuitement dans tous les foyers et les commerces de la localité. Tirage : 2 850

À la Municipalité : Charles-Antoine Gagnon, responsable des communications

Conception, coordination et impression : Première avenue communication, Scott

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales